Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 15704
01 février 2023

Lutter contre le «prélèvement» et le «trafic» forcés d'organes humains

Proposition de résolution
déposée par M. Markus WIECHEL et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Il convient de saluer l'initiative prise au début des années 2010 par l'Assemblée parlementaire, puis par le Comité des Ministres, pour lutter contre le trafic d'organes humains en Europe et au-delà. Elle a conduit, entre autres, à l'élaboration en 2015 – et à l'entrée en vigueur en 2018 – de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (STCE n° 216), également connue sous le nom de «Convention de Santiago». Cette convention ouverte a déjà été signée ou ratifiée par une nette majorité des États membres du Conseil de l'Europe.

La question revient sur le devant de la scène après le signalement d'une recrudescence des cas de «prélèvement» et de «trafic» d'organes humains. Cette pratique serait imposée à de nombreux prisonniers d'opinion, appartenant à des minorités et souvent détenus dans des conditions d'enfermement proches de celles des camps de travail.

Cette situation suscite naturellement l'horreur et des protestations dans le monde entier, et pourrait engendrer de graves répercussions éventuelles pour l'avenir, telles que des boycotts par les défenseurs des droits humains et même par des pays pour ce qui est de certains événements sportifs et autres. Par conséquent, les Parlements canadien, britannique et européen, ainsi que la Chambre des représentants des États-Unis, ont adopté des résolutions condamnant le prélèvement forcé d'organes.

La question du «prélèvement» et du «trafic» involontaires d'organes humains devrait être réexaminée à la lumière de l'inquiétude renouvelée face à ces pratiques odieuses dans des pays où de larges populations sont détenues dans des conditions s'apparentant à des conditions carcérales, comme en République populaire de Chine. La communauté mondiale doit mettre un terme à ces actes intolérables, l'objectif étant que la République populaire de Chine et d'autres pays finissent par adhérer à la Convention de Santiago, ouverte à la signature.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
AIKEN Nickie, Royaume-Uni, CE/AD
ARENT Iwona, Pologne, CE/AD
BRABANDERE Bob, De, Belgique, CE/AD
DECROIX Eva, République tchèque, CE/AD
GIDEON Jo, Royaume-Uni, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
GÖTHBERG Gustaf, Suède, PPE/DC
GRAAS Gusty, Luxembourg, ADLE
GRAF Martin, Autriche, CE/AD
GRIEKEN Tom, van, Belgique, CE/AD
GROZA Ion, République de Moldova, PPE/DC
HART Sally-Ann, Royaume-Uni, CE/AD
HEMMEN Cécile, Luxembourg, SOC
LATHAM Pauline, Royaume-Uni, CE/AD
LATOS Tomasz, Pologne, CE/AD
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
LORSCHÉ Josée, Luxembourg, SOC
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MODERT Octavie, Luxembourg, PPE/DC
MORTIMER Jill, Royaume-Uni, CE/AD
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD
MURRAY Sheryll, Royaume-Uni, CE/AD
NIIKKO Mika, Finlande, CE/AD
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
PARERENBob, van, Pays-Bas, CE/AD
QAWASMI Sahar, Palestine
SÁNCHEZ GARCÍA José María, Espagne, CE/AD
STEGRUD Jessica, Suède, CE/AD
TAMAŠUNIENĖ Rita, Lituanie, CE/AD
TIMGREN Beatrice, Suède, CE/AD
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts